

Faits marquants sur la période 2020 2025

2020

- Mise en place de la nouvelle équipe le 19 septembre 2020 après l'élection des conseils municipaux en juin 2020 : Bureau (Président et 4 Vice-Présidents), Conseil Syndical.
- Décision de réalisation d'un audit de début de mandat du Syndicat par un cabinet indépendant le 18 décembre avec restitution mi-janvier 2021.

2021

- Notification d'un contrôle des comptes et de la gestion du Syndicat par la CRC (Chambre Régionale des Comptes Occitanie) en février : les préconisations de l'audit et les observations issues de cet audit et de ces contrôles nous ont servis de feuille de route pour cette période 2021/2025.
- Pandémie de Covid-19 en 2021, les « invisibles » du service public ont continué à collecter les ordures ménagères et à les traiter. A noter un pic de production des DMA (déchets ménagers et assimilés) cette année-là (bricolage et jardinage des habitants confinés).
- Mise en place du contrôle d'accès par badges en déchèteries en 2021 avec un fort effet à la baisse sur les tonnages collectés.
- Lancement de l'opération compostage à la ferme en circuit court des déchets verts des déchèteries en 2021 avec une baisse significative des coûts et de la trace carbone liée au transport.
- Vente à prix aidé de composteurs individuels aux usagers en 2021 pour favoriser l'économie circulaire.

2022

- Lancement de l'opération « tous les emballages se trient » en 2022 améliorer le tri à la source et augmenter le taux de recyclage.

2023

- Réception des déchets amiantés sur rendez-vous avec fermeture au public par demi-journées depuis 2023 pour éviter les dépôts sauvages dans les communes adhérentes.
- Adhésion à la SPL Tri Rhodanien et Investissement dans son capital en 2023 pour améliorer la performance du recyclage et faire baisser les coûts de traitement futurs.

2024

- Crise de la collecte de janvier à juillet 2024 et changement de prestataire à la suite de la liquidation judiciaire du titulaire en août 2024.

- Mise en service de l'espace réemploi de la déchèterie de Les Angles en 2024 pour contribuer à l'économie circulaire.
- Mise en place du service de broyage des déchets à domicile en 2024 pour favoriser l'économie circulaire.
- Lancement du PLPDMA (programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés) en 2024 pour poursuivre la baisse des DMA.
- Sortie de la commune de Sauveterre du territoire du SMICTOM Rhône-Garrigues au 1er Janvier 2024.
- Première baisse de la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) de 9% en 2024.

2025

- Adhésion au GAC (groupement d'Autorités Concédantes) pour la DSP (délégation de service public) de l'unité de valorisation des OMR (ordures ménagères résiduelles) de Vedène en 2025 pour faire baisser à terme le coût du traitement des OMR.
 - Mise en place des Responsabilités Élargies des Producteurs (REP) sur les 3 déchèteries 2025 pour faire baisser nos coûts de traitement des exutoires des déchèteries.
 - Mise en place de points d'apports volontaires des biodéchets sur les communes d'Aramon, Domazan, Pujaut, Rochefort du Gard, Saze, Théziers et Villeneuve lez Avignon 2025 pour faire baisser les tonnages des OMR et favoriser l'économie circulaire.
 - Test de PAV (point d'apports volontaires) pour les cartons à Les Angles, Villeneuve les Avignon puis Roquemaure 2025 pour diminuer la trace carbone des usagers.
 - Vote de la seconde baisse de la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) de 8% en 2025 applicable en 2026 soit une baisse cumulée de 17% sur la période 2020/2026.
-
- Et tous les ans : animations scolaires pour sensibiliser au tri à la source, opération « laisse parler ton cœur » pour récupérer des jouets et les distribuer à ceux qui n'en n'ont pas.